

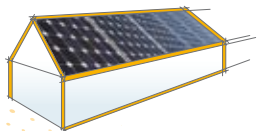
L'énergie n'est durable que si elle est rentable

Notre métier

Producteur d'énergie photovoltaïque

Grange Solaire, producteur d'électricité, finance, loue, installe et exploite un parc de toitures solaires photovoltaïques sur des bâtiments agricoles, industriels ou de collectivités locales.

- Créée fin 2008, la société dispose d'un parc de toitures solaires déjà enregistrées en 2009.
- Une implication forte dans la revitalisation économique en Zone Rurale.
 - Des solutions apportées aux agriculteurs et aux collectivités locales.
 - Un réseau d'artisans locaux (couvresseurs, charpentiers, B.E.T.) pour la mise en œuvre des installations.



Grange Solaire
DE LA DIÈGE

Administrateurs et Actionnaires

Grange Solaire est un cercle d'une vingtaine d'actionnaires, dont un président et deux administrateurs.

Trois administrateurs actionnaires

Philippe Cortes, Président

Ingénieur depuis 15 ans dans les métiers de la banque et de la finance

- CV : Dirigeant d'une société de Conseil
- Conseil dans les métiers du développement durable
- Conseil dans les métiers de la Banque Finance
- Expert Bilan Carbone - Habilitation Ademe Niveau 2

Julien Nanty, Administrateur

Conseiller Photovoltaïque du CER France de Corrèze

Gérard Cortes, Administrateur

Ingénieur électronicien

- Fondateur de la société Ecogelec, Bureau d'études techniques
- Expert agréé QualiPV

Cercle d'actionnaires, profils d'investisseurs

Marc Besset, Actionnaire - Services Informatiques

« J'avais déjà eu l'occasion de travailler avec Philippe Cortes dans le cadre de mes activités. Lorsqu'il m'a parlé de Grange Solaire, j'ai tout de suite été intéressé pour investir dans ce projet. Aujourd'hui je ne regrette pas mon investissement, chaque actionnaire peut suivre la bonne progression de l'entreprise, et nous sommes également consultés sur les choix et orientations à prendre pour la société. »

Hélène Corbonnois, Actionnaire - Assistante de gestion

« Le concept de Grange solaire m'a plu car il me permettait d'investir dans une entreprise innovante pour un montant d'investissement adapté à mes capacités d'épargne. De plus, j'ai pu bénéficier d'une déduction fiscale avantageuse qui m'a permis d'être exonéré d'impôts l'année de mon investissement. Je peux maintenant participer à une entreprise qui agit sur l'environnement. »

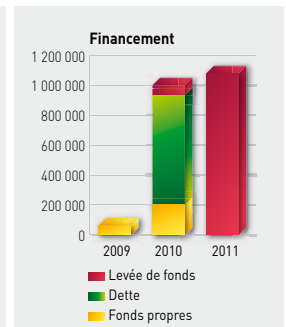
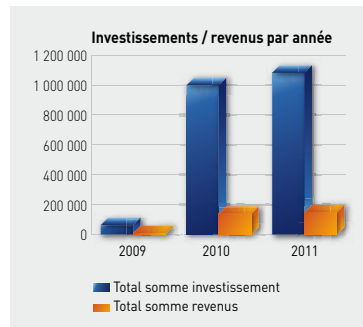
Djamali Alibahabakar, Actionnaire - Consultant

« J'ai voulu participer à l'aventure Grange Solaire car je connais Philippe Cortes l'un des administrateurs. J'apprécie son professionnalisme, son pragmatisme et enfin son esprit entrepreneur. Quand il m'a présenté le projet Grange Solaire je n'ai pas hésité car c'est un projet viable et qui s'inscrit dans la durée. »

Devenez actionnaire

Avantages :

- Vous investissez dans une SAS.
 - Fiscalité attractive : réduction ISF ou IR.
 - Contrôle par un Commissaire aux Comptes.
- Vous rejoignez un cercle d'investisseurs individuels.
 - Information régulière et transparente sur les projets.
 - Choix stratégiques décidés en AG.
- Vous rentabilisez votre investissement.
 - Taux de Rendement Interne attractif.
 - Sortie possible entre 6 et 9 ans.



Chiffres clés - avril 2010 :

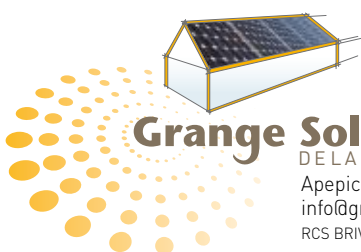
- Capital : 257 000 €.
- Montant d'investissement des projets enregistrés en 2009 au tarif de 62 cts euro/kWh : 997 000 €.
- Ligne de crédit bancaire : 750 000 €.
- Nombre d'installations mises en service ou en travaux : 3.
- Taux de Rendement Interne : (estimation) de 8 à 10%.

Augmentation de capital - juin 2010 :

- Nos objectifs : 1 MW à fin 2012.
Mettre en service un parc photovoltaïque d'une valeur un peu supérieure à un million d'euros à horizon fin 2010.
Les projets prévus sur 2011 sont au moins équivalents et seront financés par augmentation de capital.
- Objectif de levée de fonds en juin 2010 : 300 000 à 600 000 €.

Facteurs de risque :

<ul style="list-style-type: none"> • Risque technologique <ul style="list-style-type: none"> - Pénurie de savoir faire - Qualité des panneaux - Longévité du matériel 	<p>Nous sommes en partenariat avec des bureaux d'études agréés et reconnus. La taille de notre parc nous permet de nouer des relations consolidées avec nos fournisseurs. Les panneaux que nous installons ont des durées de fonctionnement garanties sur 20 ou 25 ans.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Risques naturels <ul style="list-style-type: none"> - Grêle, tempêtes, intempéries 	<p>Notre parc est assuré contre les risques climatiques. La dispersion géographique des installations mutualise le risque d'incident et réduit le risque de perte d'exploitation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des tarifs de rachat Les tarifs de rachat de l'énergie photovoltaïques sont amenés à baisser régulièrement pour converger vers le tarif de consommation 	<p>Notre parc actuel est enregistré au tarif de 2009. La baisse des tarifs de rachat est compensée par la baisse des coûts d'installation. Les partenariats que nous entretenons avec BET et réseaux de poseurs locaux nous permettent de maîtriser l'écart entre tarifs de rachat et coûts de pose.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'illiquidité Risque pour l'actionnaire de ne pas pouvoir céder ses parts lorsqu'il veut sortir 	<p>«La capacité de vendre dépend de celle de trouver un acheteur». Les augmentations de capital régulières permettent de valoriser la part et de faire entrer des actionnaires nouveaux susceptibles de racheter les parts de ceux qui veulent sortir. En outre, le bail de location qui nous lie au bailleur prévoit une clause de sortie anticipée, ce qui permet d'apporter des liquidités et d'effectuer des achats relatifs</p>



Grange Solaire
DE LA DIÈGE

Apepic - Le Bourg - 19290 PEYRELEVADE - Tél. : +33 (0)6 60 48 14 22 - Fax : 09 55 94 24 83
info@grange-solaire.fr - www.grange-solaire.fr

RCS BRIVE 510 542 798 - SAS au capital de 257 000 EUR - Grange Solaire est une marque déposée de la société ISIFI Conseil